

25 juin 2015 -13:54

Appartient à Conseil des ministres du 25 juin 2015

## Autorisation de raccordement à l'électricité onshore pour deux parcs éoliens offshore

Sur proposition de la ministre de l'Energie Marie Christine Marghem, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal visant à autoriser deux parcs éoliens offshore à se raccorder directement à la côte sur le réseau Elia.

Dans le cadre de la loi du 8 mai 2014 portant des dispositions diverses en matière d'énergie, et en raison de l'impossibilité technique de raccorder autrement en temps utile ces parcs, les projets d'arrêté royal autorisent les parcs éoliens offshore Rentel et Norther à se raccorder onshore (à la côte) au réseau de transport Elia. Par ces arrêtés royaux, le Gouvernement autorise ces parcs à bénéficier de la subvention pour le câble sous-marin. Cette subvention s'inscrit dans le cadre des mécanismes visant la promotion de l'électricité produite à partir des sources d'énergie renouvelables. De ce fait, le Gouvernement permet une contribution active à la réalisation des objectifs à l'horizon 2020 en matière d'énergie renouvelable.

Un arrêté ministériel du 4 juin 2009 a octroyé à la SA Rentel et à la SA Norther une concession pour la construction et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir des vents dans les espaces marins. Les deux sociétés ont introduit une demande de subvention dans les délais et répondent toutes deux aux critères pour bénéficier de ce raccordement.

*Projet d'arrêté royal accordant à la SA Rentel l'autorisation de ne pas se connecter à une installation pour la transmission d'électricité dans les espaces marins visés à l'article 13/1 de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité*

*Projet d'arrêté royal accordant à la SA Norther l'autorisation de ne pas se connecter à une installation pour la transmission d'électricité dans les espaces marins visés à l'article 13/1 de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Marie Christine Marghem, ministre de l'Energie, de  
l'Environnement et du Développement durable  
Avenue de la Toison d'Or 87  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 790 57 11  
<https://marghem.belgium.be>

Bernard Van Hecke  
Porte-parole  
+32 475 44 34 26  
[bernard.vanhecke@marghem.fed.be](mailto:bernard.vanhecke@marghem.fed.be)